

Le journal de la délégation des Hautes-Alpes

N° 4 - Avril 2022

Spécial Actions locales



Délégation Départementale de l'Action Sociale des Hautes-Alpes

DDFIP – Immeuble les Cordeliers

4, Cours Ladoucette – 05000 GAP

Tel. : 04 92 52 59 35

actionsociale.05@finances.gouv.fr

Site internet

2 - Aide pour la rentrée scolaire - Renouvellement

Les jeunes âgés de 4 à 14 ans, pourront bénéficier d'une aide de la délégation (1 aide par enfant), sur les crédits d'actions locales, pour la rentrée scolaire 2022.

Comme chaque année, les parents intéressés auront le choix, entre :

- Un coupon sport d'une valeur de 30€
- Une aide d'une valeur identique (30€) pour un abonnement à une revue jeunesse, auprès du prestataire BAYARD.

Les inscriptions seront lancées dans le courant du mois de Mai, afin de pouvoir traiter les commandes, avant les vacances d'été.

3 – Les bons de prises en charge, pour des consultations auprès d'une psychologue, d'une diététicienne ou d'un avocat

Consultations Psychologue

Les agents peuvent bénéficier d'une prise en charge, pour 3 consultations annuelles au maximum, auprès d'une psychologue conventionnée (Mme ABRASSART à Gap), sur orientation du médecin de prévention ou de l'assistante de service social).

IMPORTANT et POUR RAPPEL : le médecin de prévention et l'assistante de service social sont soumises au secret professionnel.

Par ailleurs, la délégation est actuellement à la recherche d'un(e) psychologue sur Briançon et/ou sur Embrun, pour les agents du nord du département.

Consultations diététiques

Les agents peuvent bénéficier au maximum, de 2 consultations annuelles, auprès d'une diététicienne conventionnée (Mme JOUVE – Cabinet Selliance), sur orientation du médecin de prévention.

Consultations juridiques

Les agents peuvent bénéficier d'une consultation juridique annuelle, sur orientation de l'assistante de service social, auprès d'un avocat inscrit au barreau des Hautes-Alpes (choix de l'avocat libre).

L'ensemble de ces consultations sont entièrement prises en charge par la délégation de l'action sociale, sur les crédits d'actions locales.

4 - Sorties à la journée

Plusieurs sorties à la journée ont déjà été validées en CDAS, pour l'année 2022.

Les informations relatives à chacune d'entre elles, vous seront adressées ultérieurement ; je vous invite à regarder régulièrement votre messagerie, afin de ne pas rater les inscriptions !!



Pour chacune des sorties proposées, la participation de la délégation sera fixée en fonction du nombre de participants ; elle s'élèvera à minima à 20€/personne.

- 1 - Sortie au Parc WALIBI Rhône-Alpes – Transport en car – Prévue fin juin
- 2 - Sortie à Aix en Provence (visite guidée de la ville + Entrée à l'exposition en cours à l'hôtel Caumont) – Transport en car – Prévue début juin
- 3 - Sortie aux grands bains de Monetier (05) – Transport en car - (octobre ou novembre – date à définir)
- 4 - Sortie au Karting des 3 lacs + visite du Muséoscope du Lac (05) – Transport à charge des agents. (mai, juin ou septembre – date à définir)
- 5 – Balade sur le lac de Serre-Ponçon, à bord du bateau la Carline. En fonction de la saison, possibilité d'ajouter une activité sportive ou aquatique. Transport à charge des agents.

Afin d'optimiser le nombre de participants, toutes les sorties 2022 seront simultanément proposées aux actifs et aux retraités.

Par ailleurs et comme pour les années précédentes, certaines d'entre elles seront communes aux départements 04 et 05.

La délégation compte sur vous ; elle espère que ce programme vous plaira et vous donnera l'envie de participer à plusieurs de ces propositions.

5 – Bibliothèque

Pour celles et ceux qui ne le sauraient pas encore ou qui l'auraient oublié , une bibliothèque est à la disposition des agents, dans le bureau de la délégation (1^{er} étage de la DDFIP – Bureau 112), en accès libre.

La liste des ouvrages disponibles, a été mise en ligne sur ULYSSE 05, pour les agents de la DDFIP.

Les agents affectés dans les services extérieurs à Gap, peuvent également avoir accès à cette bibliothèque. Pour cela, il suffit d'adresser une demande à : actionsociale.05@finances.gouv.fr, en indiquant l'ouvrage susceptible de vous intéresser ; celui-ci vous sera adressé, via le courrier interne, le plus rapidement possible. Le retour s'effectuera de la même manière.

Pour les agents des autres directions, la liste des ouvrages est disponible sur demande, auprès de la déléguée.

6 - Les journaux de la délégation

En 2022, la délégation a souhaité améliorer sa communication en matière d'action sociale. A ce titre, elle publiera chaque mois (ou tous les 2 mois, en fonction de la période et de l'actualité), le journal de la délégation 05.

Chacun de ces numéros mettra à l'honneur, une ou plusieurs action(s) et prestation(s) ; ils feront l'objet d'une communication auprès de l'ensemble des agents du département.

Par ailleurs, vous pouvez déjà retrouver les journaux du premier trimestre, sur l'intranet ULYSSE 05/vie pratique/action sociale, ou en faire la demande auprès de actionsociale.05@finances.gouv.fr



L'équipe de la délégation, reste à votre disposition pour tout renseignement, toute demande ou toute proposition, susceptible de vous intéresser.